

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HIPPOLYTE  
DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021**

Sous la présidence de Monsieur Claude HUBER, Maire.

Le maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers municipaux ainsi qu'à M. STAMILE Umberto, Président de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé (CCPR) et à M. SERBONT François, Directeur général des services de la CCPR.

MM. STAMILE Umberto et SERBONT François présentent les compétences de la CCPR ainsi que les grandes lignes des décisions prises par l'assemblée intercommunale : pacte financier, projet de territoire, Maison France Services et mutualisation des moyens et du personnel. Au terme de cet échange, le maire remercie vivement le président et le directeur général des services pour cette présentation.

Le maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures.

Présents : M. HUBER Claude, Maire, Mmes et MM. BLEGER Philippe, BOSSERT Raphaël et KOEBERLE Isabelle, adjoints et DUMORTIER Bruno, FRANTZ Jean-Michel, HEYBERGER Danielle, HUMBRECHT Dominique, KLEIN Jean-Marie, KLEIN Sébastien, RAFFATH Florence, SCHOHN Béatrice et ZIRGEL Jean-Luc, conseillers municipaux.

Absente excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : M. STINNER David

A donné procuration : M. SIMON Grégory à M. KLEIN Jean-Marie

Désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme SCHAEFFER Christiane, Secrétaire Générale de Mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 septembre 2021
2. Budget général : décisions modificatives n° 1
3. Création d'un poste d'adjoint technique
4. Aménagement du cimetière : approbation de l'avant-projet définitif et demande de subvention (FEADER et GERPLAN)
5. Aménagement du cimetière : désignation d'un maître-d'œuvre
6. Cabinet médical : demande de sous-location
7. Location d'un jardin communal
8. Diminution partielle de l'intensité de l'éclairage public
9. Communication des décisions du maire
10. Compte-rendu des réunions des commissions et de la municipalité
11. Points divers et communication

**POINT 1 (60/2021) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 (61/2021) - BUDGET GENERAL : DECISIONS MODIFICATIVES N° 1**

La proposition de modifications budgétaires n° 1 du budget général porte sur l'obligation qui incombe à la collectivité de verser un capital décès aux ayants-droits de Mme RICHERT Danielle, rédacteur, décédée le 14 septembre 2021. Cette dépense est à imputer à l'article 6478 - chapitre 012 -

Vu la délibération n° 23/2021 du 10 avril 2021 portant sur l'approbation du budget primitif du budget général,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les décisions modificatives n° 1 du budget général 2021 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chapitre - Article - Désignation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Chap. 012 - Article 6478 - Autres charges sociales diverses	+ 27 000 €	
Chap. 023 - Article 023 - Virement à la section d'investissement	- 27 000 €	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Chapitre - Article - Désignation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Chap.021 - Article 021 - Virement de la section de fonctionnement		- 27 000 €
Chap. 21 - Article 21318 - Autre bâtiments publics	- 27 000 €	

Adopté par 14 voix POUR dont une procuration

**POINT 3 (62/2021) - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent *d'adjoint technique* relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>), compte tenu de la baisse de l'effectif au courant de l'année 2022 pour cause de départs à la retraite ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un emploi permanent d'adjoint technique relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>);

**CHARGE** le maire de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;

**CHARGE** le maire de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**CHARGE** le maire de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Adopté par 14 voix POUR dont une procuration

**POINT 4 (63/2021) – AMENAGEMENT PAYSAGER DU CIMETIERE ET DU TERRAIN ANNEXE : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Le maire présente l'avant-projet définitif d'aménagement paysager du cimetière et du terrain contigu.

Les travaux prévus sont les suivants :

Cimetière : aménagement des allées principales avec dalles et bordures enherbées et d'un cheminement pédestre en matériau stabilisé, enherbement des allées périphériques et inter-tombales.

Plantation d'arbres, de massifs floraux, de pieds de vigne, installation de bancs et extension du réseau d'eau avec création de points d'eau supplémentaires.

Le cheminement piétonnier reliera le cimetière à l'espace « jardins partagés et espace de repos et de jeux ».

Terrain annexe - espace vert : aménagement d'une allée en matériau stabilisé en continuité du cheminement pédestre du cimetière, création d'un espace arboré et fleuri avec plantation d'arbres feuillus, résineux et fruitiers et installation de bancs et jeux, création d'un espace « jardin potager et verger », création d'un jardin partagé sur environ 1 000 m<sup>2</sup>, équipement en points d'eau.

Vu l'avant-projet définitif établi par la Société RACINES D'ETERNITE 18 Rue du Florimont à 68040 INGERSHEIM, chiffré à 241 654.83 € HT pour le cimetière, à 107 033.74 € HT pour l'aménagement du terrain annexe-espace vert, et à 18 650 € HT pour la maîtrise d'œuvre, soit un total de 348 688.57 € HT, hors frais annexes,

Vu la délibération n° 49/2021 du 20 septembre 2021 portant sur l'approbation de l'avant-projet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'avant-projet définitif tel qu'établi par la Société RACINES D'ETERNITE ;

**CHARGE** le maire de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région Grand'Est par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sur la base de l'avant-projet définitif ;

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	348 000 € HT
Subvention FEADER 70 %	243 600 €
Autofinancement (ou emprunt)	104 400 €

Adopté par 14 voix POUR dont une procuration

**POINT 4.1 (63.1/2021) AMENAGEMENT DU CIMETIERE ET DU TERRAIN ANNEXE : DEMANDE DE SUBVENTION GERPLAN**

Le maire informe de l'appel à projets GERPLAN pour l'année 2022 animé par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). La démarche GERPLAN a pour but de soutenir financièrement des projets dont, entre autres, la préservation et l'amélioration du cadre de vie et des paysages.

Le maire propose de déposer un dossier de demande d'aide pour le projet d'aménagement paysager du cimetière et du terrain annexe.

Les travaux prévus sont les suivants :

Cimetière : aménagement des allées principales avec dalles et bordures enherbées et d'un cheminement pédestre en matériau stabilisé, enherbement des allées périphériques et inter-tombales. Plantation d'arbres, de massifs floraux, de pieds de vigne, installation de bancs et extension du réseau d'eau avec création de points d'eau supplémentaires. Le cheminement piétonnier reliera le cimetière à l'espace « jardins partagés et espace de repos et de jeux ».

Terrain annexe- espace vert: aménagement d'une allée en matériau stabilisé en continuité du cheminement pédestre du cimetière, création d'un espace arboré et fleuri avec plantation d'arbres feuillus, résineux et fruitiers et installation de bancs et jeux, création d'un espace « jardin potager et verger », création d'un jardin partagé sur environ 1 000 m2, équipement en points d'eau.

Le montant des travaux est estimé à :

241 654.83 € HT pour l'aménagement paysager du cimetière

107 033.74 € HT pour l'aménagement du terrain annexe – espace vert – jardins partagés

18 650.00 € HT pour la maîtrise d'œuvre

Soit un total de 348 688.57 € HT, hors frais annexes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**CHARGE**

le maire de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Collectivité européenne d'Alsace – Unité GERPLAN – étant entendu que si la commune obtient le financement du FEADER, elle ne pourra pas prétendre à l'aide de la CeA.

Adopté par 14 voix POUR dont une procuration

**POINT 5 (64/2021) – AMENAGEMENT PAYSAGER DU CIMETIERE ET TERRAIN ANNEXE : DESIGNATION D'UN MAITRE D'OEUVRE**

Le maire fait part du résultat de la consultation de maître-d'œuvre pour les travaux d'aménagement paysager du cimetière et du terrain annexe.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
Racines d'Eternité Ingersheim	18 650 €
Noroc-8 Consulting Metzeral	24 480 €
Créa'tion Hirsingue	34 000 €

Le maire propose de retenir Racines d'Eternité à Ingersheim.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ENTERINE**

la proposition du maire de retenir le devis de Racines d'Eternité d'Ingersheim pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement paysager du cimetière et du terrain annexe, pour un montant HT de 18 650 € ;

**AUTORISE** le maire à signer le contrat à venir et tous les documents y relatifs.

Adopté par 14 voix POUR dont une procuration

**POINT 6 (65/2021) – CABINET MEDICAL : DEMANDE DE SOUS-LOCATION**

Le maire rappelle la mise en location du cabinet médical sis 4 rue Schlossreben à Saint-Hippolyte à M. SOLDATIC Noël, infirmier. Ce dernier souhaite sous-louer le cabinet à Mme KELLER CAPRIN Marion, kinésithérapeute.

Vu les délibérations n° 59/2020 du 12 octobre 2020 et n° 27/2021 du 10 avril 2021 fixant le montant du loyer du cabinet médical ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la sous-location du cabinet médical sis 4 rue Schlossreben à Saint-Hippolyte à Mme KELLER CAPRIN Marion, kinésithérapeute, étant entendu que le locataire principal, M. SOLDATIC Noël, reste responsable solidairement envers la commune avec le sous-locataire du paiement du loyer, des charges et accessoires ainsi que de l'exécution des clauses et conditions du bail. Le sous-locataire versera le montant du loyer, des charges et des accessoires directement au locataire.

Adopté par 14 voix POUR dont une procuration

**POINT 7 (66/2021) – LOCATION D'UN JARDIN COMMUNAL**

Le maire rappelle la décision du conseil municipal de louer le jardin communal sis Route du Vin à Mme BAÏER Michelle et à M. et Mme FREY. Ces derniers ont résilié le contrat de location au 11 novembre 2021.

Vu la délibération n° 37/2021 du 21 juin 2021 portant sur la mise en location du jardin communal,

Vu la demande de location de M. DEBUS Michel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de louer la parcelle n° 332 Section 14 pour moitié (partie Est), soit 358.50 m2 à M. et Mme DEBUS Michel, domiciliés à SAINT-HIPPOLYTE, 3 rue de Saint Hippolyte, à compter du 12 novembre 2021 ;

**FIXE** à 120 € le loyer annuel à verser à la Commune, payable d'avance au 12 novembre 2021, comprenant un forfait de 20 € pour la consommation d'eau ;

**AUTORISE** le maire à signer la convention d'occupation précaire.

Adopté par 14 voix POUR dont une procuration

**POINT 8 (67/2021) – DIMINUTION PARTIELLE DE L'INTENSITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le maire rappelle la volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Les ampoules ont été remplacées par des kits, dans l'ensemble du village, à l'exception de la Rue du Général de Gaulle, des quartiers Grossforst et Windmuehl déjà équipés, ceci dans la perspective de réduire la facture de la consommation d'électricité.

Afin de préserver l'environnement, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de lutter contre les nuisances lumineuses et l'impact sur la faune et la flore, le maire propose de diminuer l'intensité lumineuse selon la programmation suivante :

Horaires	Puissance
De l'heure d'allumage à 22 h	100 %
De 22 h à 0 h	70 %
De 0 h à 5 h	50 %
De 5 h à l'extinction	70 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de diminuer l'intensité lumineuse de l'éclairage public selon la programmation proposée pour l'ensemble de la commune à l'exception de la Rue du Général de Gaulle, des quartiers Grossforst et Windmuehl ;

**CHARGE** le maire de prendre l'arrêté précisant les modalités de cette mesure.

Adopté par 14 voix POUR dont une procuration.

Le maire remercie MM. BLEGER Philippe, adjoint au maire, TAGLANG Jean-Claude, bénévole et le service technique pour les nombreuses heures consacrées à ce travail.

#### **POINT 9 (68/2021) – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

En vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- Décision n° 13/2021 du 18 octobre 2021 portant sur un marché de mission de Consultation des entreprises dans le cadre du projet des vestiaires de l'association sportive
- Décision n° 14/2021 du 25 octobre 2021 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation d'une maison sise 25 Rue du Collège (pour partie).

#### **POINT 10 (69/2021) – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DE LA MUNICIPALITE**

SEPTEMBRE 2021	
23	Commissions Réunies de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR) : étude du Projet de territoire
29	Syndicat intercommunal des Eaux Bergheim, St-Hippolyte et environs : présentation des résultats de l'étude consacrée aux Eaux claires parasites
30	Conseil de Communauté (CCPR) : approbation du Projet de territoire
OCTOBRE 2021	
01	Comité consultatif des sapeurs-pompiers : préparation de la Sainte-Barbe
07	Sous-commission Sécurité incendie au SDIS Colmar pour l'hôtel restaurant LE PARC
11	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Architecte et responsables de l'association sportive : répartition de la charge des travaux pour l'aménagement des vestiaires</li> <li>• Comité des Fêtes</li> </ul>
15	Commission permanente du SDEA
18	Commissions réunies du conseil municipal : Cimetière
19	Conseil d'école
21	Signature du protocole de jumelage avec le Pôle Colmar-Meyenheim-Müllheim
25	Commission Communication : présentation de la nouvelle maquette de St-Hipp et Vous

**POINT 11 (70/2021) - POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS**

11.1 - Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Le rapport d'activité de l'année 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé est communiqué aux conseillers municipaux.

11.2- Repas de Noël du conseil municipal et du personnel communal

Le repas de Noël aura lieu le mercredi 8 décembre 2021 au Restaurant LE PARC. Les invitations suivront.

11.3- Formation des élus

Le maire rappelle la possibilité offerte aux élus de suivre des formations dans le cadre du Droit Individuel à la Formation. L'institut Supérieur des Elus propose, par courrier du 18 octobre 2021, des formations en groupe selon différents thèmes. Copie de ce courrier est transmis aux élus.

11.4- Fuites sur le réseau des eaux de sources

M. KLEIN Jean-Marie, vice-président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs, informe de la découverte récente d'une importante fuite sur le réseau des eaux de sources ; la perte d'eau est évaluée à environ 65 m3/jour. Des travaux de réparation devront être entrepris rapidement.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu lundi 17 janvier 2022 à 20 heures, sauf contretemps.

ooo0ooo

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire  
HUBER Claude



## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 septembre 2021
2. Budget général : décisions modificatives n° 1
3. Création d'un poste d'adjoint technique
4. Aménagement du cimetière : approbation de l'avant-projet définitif et demande de subvention (FEADER et GERPLAN)
5. Aménagement du cimetière : désignation d'un maître-d'œuvre
6. Cabinet médical : demande de sous-location
7. Location d'un jardin communal
8. Diminution partielle de l'intensité de l'éclairage public
9. Communication des décisions du maire
10. Compte-rendu des réunions des commissions et de la municipalité
11. Points divers et communication

<b>Tableau des signatures</b> <b>Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 8 novembre 2021</b> <b>de la commune de SAINT-HIPPOLYTE</b>			
<b>Nom - Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
HUBER Claude	Maire		
BLEGER Philippe	Adjoint au maire		
BOSSERT Raphaël	Adjoint au maire		
KOEBERLE Isabelle	Adjointe au maire		
DUMORTIER Bruno	Conseiller municipal		
FRANTZ Jean-Michel	Conseiller municipal		
HEYBERGER Danielle	Conseillère municipale		
HUMBRECHT Dominique	Conseillère municipale		
KLEIN Jean-Marie	Conseiller municipal		
KLEIN Sébastien	Conseiller municipal		
RAFFATH Florence	Conseillère municipale		
SCHOHN Béatrice	Conseillère municipale		
SIMON Grégory	Conseiller municipal	Procuration à KLEIN Jean-Marie	
STINNER David	Conseiller municipal	Absent	
ZIRGEL Jean-Luc	Conseiller municipal		